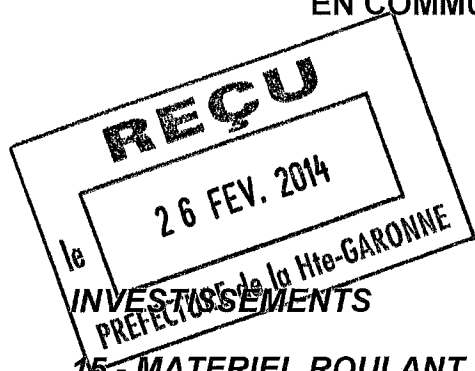




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**



* *
*

Séance du 20 Février 2014

15 - MATERIEL ROULANT

15.3 - Marché n° M2014-005 à conclure avec la société MIDI-PYRENEES VEHICULES INDUSTRIELS NORD pour la fourniture et livraison de véhicules spécialisés dans le transport de personnes à mobilité réduite avec 2 emplacements UFR - Autorisation de signer le marché

L'an deux mille quatorze, le vingt février, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MMES COURADE, DURRIEU, MAUREL, MM. CARREIRAS, COHEN, GODEC, GOIRAND, KELLER, MARQUIE, RAYNAL, SEMPE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. ANDRE, BRIANÇON, SICARD.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. INTRAND, LAVIGNE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU, EMERAS.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

La présente procédure a pour objet la fourniture et la mise en service de véhicules aménagés pour transporter 7 personnes à mobilité réduite dont 2 UFR.

Ces véhicules seront mis en service sur le Périmètre des Transports Urbains (PTU) de l'Agglomération Toulousaine, donc exploité en urbain et suburbain. Leur exploitation est déléguée par TISSEO-SMTC à TISSEO MOBIBUS.

Ils seront équipés d'un moteur Diesel et seront carrossés à partir d'un véhicule de type L2H2 minibus/minicar.

Le marché est conclu à compter de la notification du marché jusqu'au 31 décembre 2018.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande avec minimum et un opérateur économique passé en application de l'article 169 du Code des marchés publics.

La quantité totale des commandes pour la durée du marché est défini(e) comme suit :

Seuil minimum	11	véhicules
---------------	----	-----------

La Commission d'Appel d'Offres du 10/02/2014 a attribué le marché à la société MIDI-PYRENEES VEHICULES INDUSTRIELS NORD.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

* *
*

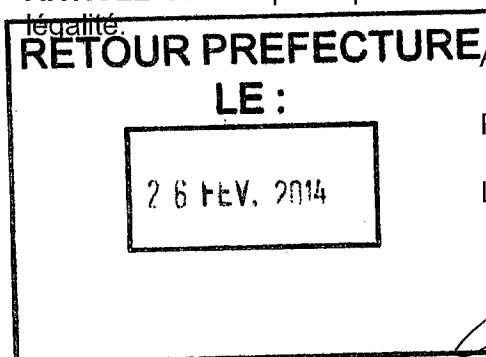
- Le Comité Syndical :
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché n° M2014-005 avec la société MIDI-PYRENEES VEHICULES INDUSTRIELS NORD avec un seuil minimum de commande de 11 véhicules, et le cas échéant les avenants au marché;

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au chapitre 021 du budget 2014 et suivants du SMTC.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Pierre COHEN